CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Inscription et paiement

Toute inscription à la "Barsou Surf School" se fera à partir du formulaire d'inscription papier ou numérique qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.
Un acompte de 30% vous sera demandé au moment de la réservation, le solde sera encaissé sur place avant le 1er cours.
Le règlement se fera par espèce, chèque bancaire à l'ordre de "Barsou Surf School", par Chèques Vacances, Coupons Sports ou par CB.

Article 2 - Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, vagues dangereuses, orage, etc.), les cours qui ne pourront pas être effectués seront, en accord avec les stagiaires :

- En cas de drapeau rouge ou mauvaise météo: remboursé ou reporté selon les disponibilités du stagiaire et de l'école de surf.
- Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

Article 3 - Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par les moniteurs de la "Barsou Surf School" et seront donc sous leur responsabilité pendant les horaires de stage. Ils seront sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs en dehors des cours. La responsabilité civile de la structure "Barsou Surf School" concernant ses stagiaires cesse en dehors de ses heures d'activité.

Article 4 - Assurance

Toutes les personnes inscrites dans la structure "Barsou Surf School" se verront systématiquement couvertes par notre contrat de Responsabilité Civile chez AXA garantissant les conséquences pécuniaires résultant des dommages causés à des tiers par le propre fait du moniteur dans l'exercice de l'activité surf et de ses disciplines associées.
Tous accidents intervenant du fait du stagiaire sera couvert par sa propre Responsabilité Civile.

Article 5 - Engagement de la structure

Dans le cadre de la formule choisie, la structure "Barsou Surf School" s'engage à respecter la charte de qualité en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.
Le matériel nécessaire (combinaison, planches, etc.) sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours.

Article 6 - Engagement des stagiaires

En s'inscrivant dans la structure "Barsou Surf School" les surfeurs majeurs, les mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.